



HAL
open science

Lectures : Le droit d'une géopolitique numérique globale

Jean-Sylvestre Bergé

► **To cite this version:**

Jean-Sylvestre Bergé. Lectures : Le droit d'une géopolitique numérique globale. Recueil Dalloz, 2024, 09, pp.427. <halshs-04486779>

HAL Id: halshs-04486779

<https://shs.hal.science/halshs-04486779v1>

Submitted on 22 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Titre :

Le droit d'une géopolitique numérique globale

Résumé :

Approcher l'univers numérique comme un objet de géopolitique globale, en proposer une lecture notamment juridique, tel est le dernier ouvrage d'Anu Bradford, universitaire américaine.

Anu Bradford, *Digital Empires - The Global Battle to Regulate Technology*, Oxford University Press, 2023, 599 p., ISBN 978-0-19-764926-8

Compte rendu :

Anu Bradford s'est fait connaître en Europe par sa fameuse théorie dite de « l'effet Bruxelles » (the Brussels effect) qui décrypte l'influence indirecte exercée par la réglementation européenne dans différentes régions du monde sous l'effet des jeux de marché.

Dans ce nouvel ouvrage, elle s'attelle à un sujet de géopolitique globale, ce qu'elle appelle la bataille des empires dans l'environnement numérique, qu'elle entend traiter notamment d'un point de vue juridique.

S'appuyant sur les espoirs et les craintes qu'a fait naître le développement d'Internet et de l'intelligence artificielle ces trente dernières années, l'ouvrage met littéralement en scène le jeu de grands acteurs publics et privés. Côté acteurs publics, on trouve ce que l'auteur appelle trois « empires de réglementation » : les États-Unis, la Chine et l'Union européenne. Côté acteurs privés, elle donne en exemple les multinationales Amazon, Apple, Google, Meta et Microsoft et leurs innombrables startups, qui concentrent à elles seules un pouvoir économique considérable. Il s'ensuit des luttes de haut vol, que l'auteur distingue selon une approche horizontale et verticale.

Dans la relation horizontale, elle dresse une sorte de portrait-robot des acteurs publics : le modèle de réglementation axé sur le marché pour les États-Unis, centré sur l'État pour la Chine et rivé sur les droits pour l'Union européenne. Chacune de ces grandes tendances s'exerce à une échelle globale, avec des points de différence, mais également de ressemblance. Dans la relation verticale, l'auteur s'intéresse spécifiquement aux rapports de pouvoirs publics / privés économiques (pour reprendre une expression de droit économique). Aux États-Unis et en Chine, les géants du numérique sont considérés tantôt comme des alliés, tantôt comme des ennemis

des politiques réglementaires nationales. Quant aux entreprises du numérique, elles doivent, à l'échelle globale, jongler avec des impératifs publics contradictoires. Cette juxtaposition des rapports crée un état généralisé de contraintes où les intérêts multiples en jeu sont fortement imbriqués.

C'est à ce stade qu'intervient la proposition de Mme Bradford d'identifier et d'analyser les forces clés en présence de manière à définir les fondements politiques et juridiques de la société numérique d'aujourd'hui et de demain.

La première partie est consacrée à la présentation des trois empires numériques. L'analyse des réalisations juridiques propres à l'exercice du pouvoir réglementaire dans ces trois environnements est comme enchâssée dans le profil politique des pouvoirs en présence, ceci étant censé expliquer cela. Ces approches *prima facie*, donnant ainsi la faveur au marché (États-Unis), à l'État (Chine) ou aux droits (Union européenne), peuvent paraître un peu grossières. Elles font l'objet, en réalité, d'un examen critique systématique, où chaque modèle est présenté avec ses forces et ses faiblesses, vues de l'intérieur et de l'extérieur.

La deuxième partie examine les rivalités à l'œuvre dans le contexte global. Trois sous-thèmes ont été retenus. Le premier se place du point de vue des entreprises du numérique américaines et chinoises (les entreprises européennes n'ayant pas atteint la taille critique pour jouer dans la cour des grands) qui sont confrontées à des injonctions publiques multiples et parfaitement inconciliables en termes de liberté et de contrôle. La rivalité s'est déplacée ensuite sur le terrain des rapports frontaux entre Chine et États-Unis, créant ainsi un risque de balkanisation de l'économie du net. Enfin, l'auteur examine les rapports entre États-Unis et Union européenne. Différents fronts ont été ouverts - le transfert transatlantique de données, la politique de la concurrence et la politique fiscale - qui ont trouvé ou sont en passe de trouver des points de solution (l'analyse s'arrêtant en décembre 2022, elle ne fait pas état de l'actualité la plus récente).

La troisième partie a trait aux vellétés expansionnistes de chacun des « empires ». Les États-Unis se sont clairement servis de la toute-puissance de leurs mastodontes pour étendre un modèle de liberté économique. Les retours de bâton sont à craindre au fur et à mesure que s'intensifient un peu partout dans le monde les critiques sur le terrain de la régulation de l'Internet. La Chine a misé sur sa place grandissante dans les infrastructures en Asie, Afrique, Amérique latine et certaines parties de l'Europe, ainsi que dans les organisations internationales chargées de définir les standards technologiques, ne rencontrant pendant longtemps aucune résistance de la part des autres « empires ». L'Europe, enfin, a utilisé son pouvoir réglementaire pour façonner des pans de l'activité numérique. C'est le fameux « effet Bruxelles » évoqué plus

haut, avec comme exemple emblématique, le modèle européen de protection des données à caractère personnel.

Ce gros livre, écrit au format américain, très différent du nôtre, séduit par sa hauteur de vue et le foisonnement des illustrations. C'est un travail d'étape, sur un univers numérique, en quête d'âme dirait l'auteur, plus que jamais incertain dirions-nous.

Jean-Sylvestre Bergé